

COMMUNE D'ARMOY			
<i>Date</i>	Juin 2006	DIVERS	<i>Page</i> 1
Location des salles polyvalentes			

La commune d'Armoys dispose de **deux salles** :

- La **salle des fêtes**, de 16,5 m * 16,5 m soit 270 m² environ, conçue pour 250 personnes maximum
- La **salle de réunions**, conçue pour 19 personnes maximum

Ces deux salles sont attenantes aux locaux de la mairie et disposent de nombreuses places de parking aux alentours.

Une **cuisine** équipée de fours traditionnels, réfrigérateur, lave-vaisselle, est mise à disposition avec les salles. Cependant, il est interdit de cuisiner dans les locaux.

La salle de réunion est exclusivement réservée aux habitants d'Armoys ou peut être louée en complément de la salle des fêtes.

Pour Réserver

Dans un premier temps, assurez-vous de la disponibilité de la salle qui vous intéresse à la date souhaitée, en téléphonant au secrétariat de mairie au 04-50-73-95-74.

La réservation n'est effective qu'après

- versement de la totalité du montant de la location ou de 30 % du montant
- dépôt d'une attestation d'assurance au nom de la personne qui loue

La vaisselle est incluse dans le prix de location pour les habitants d'Armoys

Elle est en supplément (au nombre de repas ou au nombre de verres) pour les extérieurs à la commune.

En cas de besoin en vaisselle, l'organisateur doit nous retourner la liste du matériel dont il a besoin **1 semaine avant** la manifestation.

Les clés sont habituellement récupérables le vendredi, à partir de 13h30 et jusqu'à 17h30. Elles doivent être rendues le lundi à partir de 13h30.

Les locaux et les alentours de la mairie doivent être propres le lundi matin 7h.